

## RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX dûment convoqué, s'est réuni à 19h15 en session ordinaire, à la Salle Polyvalente rue des Arloings, sous la présidence de **M. Bernard CORRE, Maire.**

*M. Hadrien FAYET a été élu secrétaire de séance*

\* \* \*

*Monsieur le Maire invite les élus présents à observer une minute de silence en hommage au professeur Samuel PATY et aux 3 victimes du terrorisme de la ville de Nice.*

\* \* \*

**APPROBATION** à l'unanimité du compte rendu du 14 septembre 2020 par les membres présents.

**I/ DELIBERATIONS** : votées à l'unanimité (*sauf point n°7 : à la majorité*)

### **1/ PERSONNEL**

- **Tableau des effectifs** : est mis à jour suite à 3 départs en retraite dont 2 seront remplacés en janvier 2021.
- **Astreinte hivernale 2020-2021** : le personnel technique assurera l'entretien de la voirie (en cas de neige, verglas, obstacles divers, etc...) du 06 décembre au 28 février 2021 ;
- **Contrat Parcours Emploi Compétences** : à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain, l'ALSH bénéficiera de la présence de Marion SEGAUD, en remplacement d'un agent en disponibilité, grâce à un emploi financé par l'Etat à hauteur de 65%.

### **2/ URBANISME** :

- a) **EPF-SMAF AUVERGNE** : une convention de gardiennage signée avec l'EPF permettra à la Commune de prendre possession, à titre transitoire, de la parcelle cadastrée section AO n°291 (faisant partie du projet de création du centre-bourg), mis à sa disposition gratuite et immédiate, pendant toute la durée de la présente convention ;
- b) **Acquisitions de petites parcelles en bordure de voirie (alignements)** : situées rue des Bordes (549€), rue de Vignolles (45€), rue des Guinards (102€) et rue de la Montagne Verte (366€) ;
- c) **Extension du réseau public d'électricité** : suite à la demande du SDE03 de pouvoir alimenter en électricité une parcelle rue des Bravets, la Commune financera ces travaux d'extension de 40m pour 1 849,00<sup>€HT</sup> (part communale).

### **3/ PLAN DE RELANCE** : demande de subvention au Département

Dans le cadre du plan de relance économique et solidaire du Conseil Départemental, notre commune présente une demande de subvention pour des travaux prévus dans plusieurs bâtiments communaux pour un montant total de 40 458,07<sup>€HT</sup> (48 549,68<sup>€ TTC</sup>), ce qui permettra une aide de 12 000,00<sup>€</sup> (30% du plafond de 40 000€).

### **4/ BUDGET 2020** : décision modificative de crédits

Un ajustement budgétaire est nécessaire afin d'honorer des factures imprévues à hauteur de 25 251€, somme transférée d'autres comptes non utilisés.

## 5/ APPLICATION « PEPIT »

Ce dispositif a pour objectif de faire connaître, découvrir et apprécier les différents patrimoines (matériel et immatériel) par le principe d'une chasse aux trésors animée, et de transmettre une culture et une connaissance du territoire par le biais d'une observation active, en utilisant les outils technologiques (Smartphone, GPS principe Géocaching). Le montant de la mise en place, de l'acquisition de matériels et de la maintenance sera de 4 420€.

## 6/ CAVEAUX URNE : tarif de revente

Suite à l'acquisition de 2 caveaux urne, il est nécessaire de fixer le tarif de leur revente aux administrés. Le tarif sera au prix coûtant soit 366<sup>€TTC</sup> l'unité.

## 7/ COMMISSIONS COMMUNALES

Suite à plusieurs demandes d'élus (démission et intégration), il est proposé les modifications de composition de certaines commissions communales suivantes :

- commission « Personnel Communal » : remplacement de Monsieur Gilbert CROUZIER par Mme Sophie SOARES ;
- commission « Démocratie Participative – Communication - Economie Dynamique » : intégration de Messieurs Jean-Marie GODEFROY et Davy GOUGAT.

Le Conseil Municipal vote, à la majorité (Messieurs BERTIN, LEDET, MORIGNAT et Mme RICHE se sont abstenus) et à main levée, ces modifications.

\* \* \* \* \*

## II/ QUESTIONS DIVERSES

Le Maire fait lecture et répond à 2 questions posées par écrit par Monsieur Christian BERTIN :

- « Les élus de l'opposition aimeraient savoir si vous avez décidé d'amender le règlement intérieur car il est noté dans votre résumé du CM du 14/09/2020 qu'un avenant à ce sujet pourrait être rédigé » : Monsieur le Maire répond par la négative car plusieurs services consultés (tels que l'association des Maires et Vichy Communauté) ont confirmé la légalité du RICM voté le 14/09/20 ;

- « L'article 28 du RICM précise qu'il doit être fait un compte-rendu à chaque fois qu'une commission se réunit, compris celle du personnel. Ce n'est pas le cas. Pourquoi ? » : le Maire répond qu'en effet un compte-rendu est prévu mais qu'il est strictement confidentiel et destiné aux seuls membres de ladite commission, et non à tous les élus.

La séance s'est achevée à 20h00

\* \* \* \* \*

Vu par Nous, Bernard CORRE, Maire de la commune de Creuzier-le-Vieux (Allier),  
pour être affiché le 25/11/2020 à la porte de la Mairie.

